

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIÈRE
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1859

74 – HAUTE-SAVOIE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANNECY

Ventes et cessions

948 854 518 RCS Annecy.

MWAY.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Nom commercial : Maestro Kames's Coffee Shop Planète CBD Planète Télécom.

Capital : 50000.00 EUR.

Adresse : 3, Avenue Des Vieux Moulins, Seynod, 74600 Annecy.

Origine du fonds : Etablissement principal acquis par achat au prix stipulé de 230000 EUR.

Etablissement : Etablissement principal.

Activité : Coffee shop, salon de thé, restauration rapide sur place ou à emporter, vente de produits alimentaires, de boissons chaudes ou froides, brunch, épicerie fine, formation ; commerce de détail et réparation de matériel de télécommunication, services, parfumerie et autres produits cosmétiques, produits de vapotage, vente de produits et accessoires de jardins, livraison, produits de vapotage..

Adresse : 68, Rue Carnot, 74000 Annecy.

Précédent propriétaire : 822 848 529 RCS Annecy. **KAMES.**

Date de commencement d'activité : 17 mars 2023.

Publication légale : Hebdo des Savoie du 30 mars 2023.

Oppositions : Cabinet de Maître Philippe BOCQUET, Avocat au Barreau d'ANNECY, Immeuble Axial, 30 route des Creusettes 74330 POISY.

Commentaires : Acte sous seing privé en date du 17/03/2023 enregistré au Service de l'Enregistrement de annecy le 20/03/2023, Dossier 2023 00015899, réf. : 7404P01 2023 A 01116 Mise en activité de la société. Adresse de l'ancien propriétaire : 68 Rue Carnot 74000 ANNECY. Adresse du nouveau propriétaire : 3 Avenue des Vieux Moulins Seynod 74600 ANNECY. Achat d'un fonds de commerce de vente au détail de matériels de télécommunication, services, parfumerie et autres produits cosmétiques, alimentaires, prêt-à-porter, vente de produits et accessoires de jardin, de décoration, produits de vapotage, coffee shop, salon de thé, restauration rapide, fabrication et vente sur place et à emporter de tous produits alimentaires, vente de boissons, brunch, épicerie fine Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce..